

## FRANCE

Vendredi 4 et samedi 5 février 2022 Les Echos

# Décarbonation de l'industrie : la France veut prendre le leadership en Europe

- Le Premier ministre, Jean Castex, va annoncer ce vendredi le déblocage, dans le cadre du plan d'investissement France 2030, de 5,6 milliards d'euros pour réduire les émissions polluantes du secteur industriel.
- Une enveloppe qui doit permettre de soutenir à la fois l'émergence de technologies et leur déploiement.

### ENVIRONNEMENT

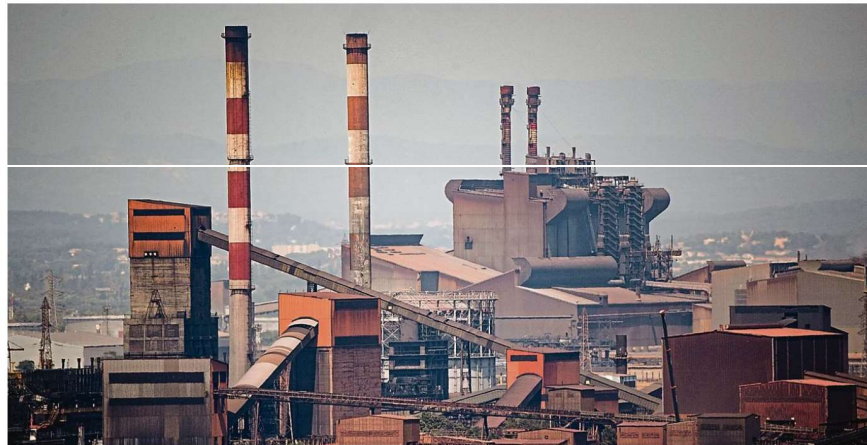
Muryel Jacque  
@MuryelJacque

Le défi est considérable pour le secteur. En quinze ans, les émissions de gaz à effet de serre de l'industrie doivent baisser de 35 %. Un horizon chiffré fixé dans la stratégie nationale bas carbone de la France et exigé par les ambitions vertes de l'Europe. Cette « décarbonation » de l'industrie, Emmanuel Macron en a fait l'un des dix grands objectifs de France 2030, le plan d'investissement qu'il a présenté en octobre.

Trois mois plus tard, l'exécutif entre dans le vif du sujet en déployant une enveloppe de 5,6 milliards d'euros, avec l'idée d'entraîner l'ensemble de l'écosystème public et surtout privé à se décarboner. Un soutien financier que le Premier ministre, Jean Castex, doit annoncer à l'occasion d'un déplacement ce vendredi à Dunkerque, dans le Nord, sur le site du mastodonte de l'acier ArcelorMittal. « Nous sommes parmi les premiers pays européens à mettre autant d'argent sur la table », assure-t-on à Matignon.

### Vingt-cinq sites industriels représentent près d'un tiers des émissions carbone du secteur.

Dans le détail, 5 milliards d'euros seront dédiés aux projets de réduction des émissions industrielles, dont 1 milliard sera axé sur l'effort de décarbonation des PME et des ETI. « Cela va permettre d'avoir les moyens d'aider ces entreprises à dérisquer leurs investissements, que ce soit dans l'efficacité énergétique, l'électrification ou la chaleur renouvelable », explique Matignon, qui espère « un effet d'entraînement massif ». Le gros de l'enveloppe



Près de 2 tonnes de CO<sub>2</sub> sont émises par tonne d'acier produite dans un haut-fourneau (ici à l'usine d'ArcelorMittal de Fos-sur-Mer). Photo Clément Mahoudeau/AFP

(4 milliards d'euros) sera consacré à l'innovation sur les sites industriels les plus importants du pays.

Car les efforts de décarbonation doivent être concentrés sur les filières les plus émettrices : en France, la métallurgie, la chimie et la production de matériaux – notamment le ciment – représentent plus de 70 % des émissions de gaz à effet de serre du secteur. La concentration est tout aussi forte sur les sites industriels, 25 d'entre eux représentant près d'un tiers des émissions.

Un effort particulier sera fait pour soutenir des technologies innovantes, comme la réduction directe du fer ou la capture du carbone, précise Matignon, qui rap-

pelle par ailleurs qu'il y a une compétition européenne mais aussi mondiale pour les sites qui se décarboneront les premiers. « Tout l'enjeu dans ce contexte est d'arriver à ce que les investissements se fassent sur des sites français puis européens afin d'éviter que les sites soient délocalisés, par exemple dans des pays qui n'ont pas les mêmes normes ni la même volonté » de décarboner.

**140 projets soutenus par le plan France Relance**  
Enfin, 600 millions d'euros sont prévus pour le développement et l'émergence de nouvelles technologies comme la capture du carbone. Des programmes de recherche

aussi bien que des entreprises pourront être financés. L'ensemble de ces technologies qui permettront d'atteindre les objectifs de décarbonation n'existent pas encore. « Il s'agit de les faire émerger en France. C'est un enjeu de recherche et d'innovation », souligne-t-on à Matignon.

Quatre appels à projet doivent être lancés ce vendredi, notamment pour favoriser le développement de zones industrielles bas carbone ainsi que les briques technologiques et leur première industrialisation. Dans le plan France Relance, 1,2 milliard d'euros ont déjà été dédiés à la décarbonation. Une enveloppe qui a permis de soutenir 140 projets. ■

## Un dispositif d'aide inédit pour « dérisquer » les investissements

Le gouvernement va s'appuyer sur un régime d'aide spécifique, en ligne avec les toutes nouvelles règles fixées par Bruxelles, pour inciter à investir dans la décarbonation.

Joël Cossardiaux  
@JoelCossardiaux

A investissement innovant, soutien financier innovant. Pour faire émerger les projets de « décarbonation profonde » dans l'industrie, ceux où il faudra inventer de toutes pièces les technologies adéquates et où le risque, à ce titre, est le plus élevé, la France va faire appel à un mécanisme inédit. Il est le premier du genre à coller aux nouvelles lignes directrices concernant les aides d'Etat arrêtés la semaine dernière par Bruxelles, fait-on valoir à Matignon.

Son principe est simple. Il consiste à soutenir l'industriel en partant de l'estimation de la valeur du projet de décarbonation qu'il est prêt à s'engager. Une valeur assise sur les volumes de CO<sub>2</sub> que son investissement permettra d'éviter et que l'Etat se proposera de lui acheter. Mais pas question de le faire à n'importe quel prix. La reprise, par anticipation, des tonnes de CO<sub>2</sub> achetées, se fera dans un cadre concurrentiel, prévient le ministère de l'Industrie.

Un prix de rachat garanti  
Le gouvernement va procéder par appels d'offres fixant un tonnage de CO<sub>2</sub> à éviter et que l'Etat est prêt à compenser aux industriels. Des candidats à la décarbonation auxquels l'Etat s'engagera à garantir un prix de rachat sur dix ou quinze ans de la tonne de

carbone que leurs nouvelles installations auront empêché de rejeter. Pendant la durée de cet engagement réciproque, conclu dans le cadre de contrat pro-différences, l'Etat s'astreindra à couvrir l'écart entre le prix de marché du CO<sub>2</sub> et le prix de référence inscrit dans l'appel d'offres. « Nous sélectionnerons systématiquement les baisses d'émissions les moins chères », indique-t-on à Matignon.

### Comme pour les énergies renouvelables

Ce mécanisme prévaudra pour la mobilisation de 4 milliards d'euros d'investissement sur les 5,6 milliards que le gouvernement s'est fixé pour l'ensemble du secteur industriel. Ces 4 milliards sont la cible visée pour la mise en œuvre de « projets de décarbonation forte » qu'il s'agit de « dérisquer » au maximum avec ce dispositif, assez proche de ceux utilisés pour massifier le développement des énergies renouvelables, selon le gouvernement.

« L'Etat vient juste porter ce qu'il faut de risques pour déclencher l'investissement dans des technologies, qui dans le secteur de la décarbonation, demandent beaucoup de capitaux », précise-t-on au ministère de l'Industrie.

Un premier appel d'offres devrait être lancé courant 2023. Un délai d'attente de plus d'un an lié au fait qu'il reste à arrêter les modalités de mise en œuvre de ce mécanisme. Des mesures de réglage qui faudra mener avec l'ensemble des acteurs du secteur industriel. Agnès Pannier-Runacher, la ministre de l'Industrie, doit annoncer ce vendredi à Dunkerque le lancement d'une consultation en ce sens. ■

## ArcelorMittal va fermer trois de ses cinq hauts-fourneaux français

Le géant de l'acier prévoit d'investir, avec le soutien de l'Etat, 1,7 milliard d'euros dans des installations moins émettrices de CO<sub>2</sub> à Fos et à Dunkerque.

Anne Felz  
@afelz

Dix ans après la fermeture, dans la douleur, de ses deux hauts-fourneaux de Florange (Moselle) en 2012, ArcelorMittal s'approprie à renouveler l'exercice pour trois des cinq hauts-fourneaux qui lui restent dans l'Hexagone : le géant de l'acier prévoit de fermer progressivement, d'ici à 2030, deux des trois hauts-fourneaux de Dunkerque (Nord) et l'un des deux de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône).

Une décision qui va susciter des remous, même si la pilule devrait être, cette fois, plus facile à digérer. Car le sidérurgiste va également investir 1,7 milliard sur ses deux sites français, pour remplacer ces hauts-fourneaux par des installations moins polluantes. Il doit l'annoncer officiellement ce ven-

dredi, à l'occasion de la visite à Dunkerque du Premier ministre, Jean Castex, qui doit y exposer les outils publics d'aide à la décarbonation de l'industrie en France dans le cadre du plan France 2030.

**10 % des émissions industrielles**  
Un choix emblématique : l'effort d'ArcelorMittal contribuera largement à la décarbonation de l'industrie tricolore. A eux seuls, les projets annoncés à Dunkerque et à Fos permettront de réduire les émissions de 7,8 millions de tonnes de carbone par an, soit 10 % des émissions industrielles en France. « Un effort colossal », insiste-on à Matignon.

Général 7 % des émissions mondiales de carbone, la sidérurgie est l'une des industries les plus polluantes de la planète. En particulier lorsque l'acier est produit dans un haut-fourneau, à base de charbon : ce procédé génère près de 2 tonnes de CO<sub>2</sub> par tonne d'acier produite. Avec ses cinq hauts-fourneaux, ArcelorMittal est donc aujourd'hui l'un des industriels les plus émetteurs de l'Hexagone.

Le sidérurgiste prévoit donc de remplacer, à compter de 2027, les trois hauts-fourneaux voués à la fermeture par des procédés plus « verts », pour une capacité de production équivalente. A Dunkerque, il construira une unité de DRI (Direct Reduced Iron) à l'hydrogène. Consistant à réduire le minerai de fer sans utilisation de charbon, cette technologie encore naissante doit permettre de diviser par trois les émissions de carbone (à 600 kg par tonne d'acier produite).

ArcelorMittal construira aussi trois nouvelles aciéries électriques (deux à Dunkerque et une à Fos-sur-Mer), consistant à fondre des ferrailles recyclées – un procédé lui aussi nettement moins émetteur de CO<sub>2</sub> (entre 300 et 700 kg par tonne d'acier, selon le consultant Marcel Genet). De quoi assurer la pérennité des deux sites, qui emploient aujourd'hui 6.000 personnes, se réjouit-on au sein du gouvernement. Chez ArcelorMittal, on se veut en tout cas rassurant sur l'emploi, évoquant le précédent de Florange. « Les métiers ne seront pas les mêmes, mais nous avons prouvé à Florange

que nous étions capables de transformer des sites sans licenciements », insiste une porte-parole.

### Subsides publics

Le gouvernement n'a pas souhaité préciser quelle part de l'investissement total sera financée par des subsides publics. « Il y aura un dispositif pour la calibration. Mais les règles européennes limitent le soutien des Etats à 30 % des investissements », indique-t-on à Matignon.

Eric Niedziela, chargé de la décarbonation en Europe chez ArcelorMittal, avait, lui, indiqué par le passé espérer que la moitié des 10 milliards d'euros d'investissements de décarbonation prévus par le groupe en Europe serait couverte par des subventions. « Le soutien public sera suffisant pour rendre les projets français viables », assure-t-on aujourd'hui dans le groupe.

Pour atteindre les objectifs affichés, il faudra aussi s'assurer que les moyens de production, notamment l'hydrogène et l'électricité, seront eux aussi décarbonés. Un autre grand chantier pour le gouvernement. ■